



quelque chose de passager, et ils se rapportent toujours à un lieu plus vaste, moins personnel; en outre, demeure est du langage ordinaire. Domicile est plus recherché et appartient au style de la jurisprudence et de l'administration. Résidence, au propre, a plus de noblesse que séjour et s'emploie de préférence en parlant d'un personnage élevé. Séjour est plus simple; il marque aussi presque toujours quelque chose de moins durable encore que la résidence; enfin il peut s'appliquer figurément aux choses contrairement à résidence; on dit bien que Paris est le séjour des beaux-arts, on ne dirait pas qu'il en est la demeure.

— Encycl. Jurispr. La demeure est le retard apporté sans juste cause à l'exécution d'une obligation, soit par le débiteur, soit par le créancier. Nous avons donc à examiner la demeure du débiteur et celle du créancier.

10 De la demeure du débiteur. Dans quels cas le débiteur est-il en demeure? Quels sont les effets de cette demeure? Comment finit-elle? L'article 1199 du Code de procédure dispose: « Le débiteur est constitué en demeure, soit par une sommation ou par un autre acte équivalent, soit par l'effet de la convention, lorsqu'elle porte que, sans qu'il soit besoin d'acte et par la seule échéance du terme, le débiteur sera en demeure. » D'après cet article, la mise en demeure peut résulter d'une sommation ou de tout autre acte équivalent. La sommation est l'acte par lequel le créancier avertit son débiteur par un ministère d'huissier, qu'il entend être payé, faute de quoi le débiteur sera contraint par les voies de droit ordinaires. Que faut-il entendre par tout autre acte équivalent? On admet que tous les actes interrompés de telle nature que, a fortiori, constituer le débiteur en demeure; la loi, en effet, s'est montrée plus sévère en matière de prescription qu'en matière de demeure. Ainsi la citation en conciliation de fait le juge de paix, le commandement, etc., suffisent pour interrompre la prescription, et, par conséquent, pour mettre le débiteur en demeure. Par exception, le débiteur ne peut être constitué en demeure que par une demande en justice, lorsque la dette a pour objet une somme d'argent; la mise en demeure par la seule arrivée du terme, quand telle a été la convention des parties ou lorsqu'il est en retard d'exécuter une obligation de telle nature que l'exécution tardive ne serait d'aucune utilité pour le créancier; par exemple, s'il s'est engagé à fournir à un marchand des objets d'étranges, ou lorsqu'il a fait ce qu'il a promis de ne pas faire, ou enfin quand la loi le déclare en demeure de plein droit. C'est ainsi que le vendeur est en demeure par le seul fait de recevoir qu'il a commis; que celui qui a reçu de mauvaise foi une chose qui ne lui est pas due est en demeure par le seul fait du paiement indu.

Les effets de la demeure du débiteur sont: 10 de mettre à sa charge les risques de la chose due; le débiteur d'une chose déterminée est libéré par la perte de cette chose, pourvu qu'il n'ait pas été en faute; quand il est en demeure, il est responsable de la perte arrivée même par cas fortuit, à moins qu'il ne prouve que la chose aurait péri chez le créancier; 20 de le rendre comptable des fruits qu'il a perçus depuis la mise en demeure. La demeure est purgée quand le créancier a renoncé expressément ou tacitement à s'en prévaloir, ou quand le débiteur fait au créancier des offres réelles suivies de consignation. Toutefois la consignation n'arrête les effets de la demeure que pour l'avenir et laisse subsister les résultats qu'elle a produits jusqu'à un moment où elle a été faite. Par exemple, elle fait cesser le cours des intérêts pour l'avenir, mais ne libère pas le débiteur de ceux qui sont échus avant qu'elle ait été proposée.

20 De la demeure du créancier. Le créancier est constitué en demeure lorsqu'il refuse d'accepter le paiement que lui propose le débiteur. Toutefois il faut que le paiement proposé réunisse toutes les conditions exigées pour sa validité et qu'il ne porte pas atteinte aux droits du créancier. Il faut de plus que le débiteur ait fait des offres réelles, suivies de consignation. La demeure du créancier a pour effet: 10 de purger la demeure du débiteur, si le créancier avait été mis en demeure; 20 de mettre la chose aux risques du créancier, quand la chose due n'est déterminée que quant à son espèce et lorsque, par exception, le débiteur répond des cas fortuits; 30 d'arrêter le cours des intérêts, soit compensatoires, soit moratoires. La demeure du créancier finit, soit par l'acceptation des offres réelles faites par le débiteur, soit par le retrait de la chose consignée, retrait que peut toujours faire le débiteur tant que le créancier n'a pas accepté.

— Mise en demeure. V. ci-dessus. DEMEURÉ, ÉE (de-meu-ré) part. passé du v. Demeurer. Resté: Les noms sont demeurés et les choses ont changé. (Buff.) Certaines formes pures qui ont disparu du français sont demeurées dans les patois. (E. Littré.) L'Angleterre protestante est demeurée la terre du privilège. (A. Guérin.)

— Demeurer en répos. Ne pas travailler. Restes tranquille, ne pas se tourmenter. Fig. et fam. Demeurer en beau chemin, Ne pas avancer, rester stationnaire, ne pas la tournure favorable que les choses sem-

DEMEURÉ s. f. (de-meu-ré — rad. demeurer). Demeure, séjour. Vieux mot. DEMEURER v. n. ou intr. (de-meu-ré — lat. demorari, de mora, retard). Habiter, loger, avoir son domicile: Demeurer au quatrième étage. Demeurer dans un quartier éloigné. Demeurer à l'hôtel. Rester, séjourner dans un endroit, s'y arrêter; ne pas en sortir: J'ai demeuré longtemps dans les pays chauds. Henri IV, une fois la guerre finie, aimait que ses gentilshommes demeurassent au logis plutôt qu'à la cour. (Ste-Beuve.) Henri III ne pouvait demeurer dans une chambre avec un chat. (Raspail.) Prolonger son séjour, rester momentanément quelque part, ne pas s'en aller: M. de Turcotte dit au petit d'Elbeuf: « Mon neveu, demeuriez là; vous ne faites que tourner autour de moi, vous me feriez reconnaître. (Mme de Sév.) » Ah! demeurez, seigneur, et daignez m'écouter! RACINE.

Vous, Cinna, demeurez! et vous, Maxime, aussi. RACINE. Être arrêté, ne pouvoir passer outre: Où la guêpe a passé, le moucheron demeure. LA FONTAINE.

— Employer, passer un certain temps à une chose; tarder: IL DEMEURERAIT LONGTEMPS à venir. Que de temps vous demeurerez pour un simple! Je n'ai pas demeuré quinze jours à faire ce tableau.

Vous saurez que je n'ai demeuré qu'un quart d'heure à le faire. MOLÈRE. Hésiter, ne pas se décider rapidement; être longtemps avant de faire une chose: Ce qui est véritablement, IL DEMEURER AVANT de consentir à un arrangement. L'homme demeure longtemps avant d'admettre qu'il ne soit pas le centre de toutes choses. (B. Const.)

— So maintenir, être maintenu dans une certaine position: IL DEMEURAIT Suspendu pendant plus d'une heure. Les charivaris demeurent la plupart enfoncés dans des bourbiers. (Vaugelas.) Être d'une façon permanente, continuer d'exister ou d'être dans certaines conditions: Dieu seul demeure toujours. Cette question demeure insoluble. Demeurer ferme, Demeurer confus, Demeurer assésé, Demeurer incapable de mouvement. La température demeure froide tout l'hiver. Que toute chair demeure atterrée et anéantie. (Boss.) Ce qui est véritablement, c'est ce qui demeure; ce qui passe tient plus du néant que de l'être. (Boss.) La justice, voilà notre devoir, voilà notre force. Les siècles passent et s'anéantissent; la justice seule demeure. (Boissy d'Anglas.) IL ne marque de l'amour que la durée; ce qui se passe n'est que la jeunesse. Demeure, que le cœur ne se puisse lasser, et nous reproduit le ciel. (Chateaub.) Allumez mille flambeaux à un flambeau, la flamme demeure toujours la même. (J. Joubert.) L'univers pourrait se dissoudre, le loi monde demeurer. (Vilnet.) Aucun homme ne demeure dans sa situation; aucune situation ne demeure la même. (Guizot.) Tant que la femme demeurera vassale, l'homme s'arrogera toujours d'étranges droits sur elle. (Toussaint.) Le chien, les morts demeurent dans les monuments ruinés. (V. Hugo.)

On dirait que pour l'homme en cadavre changé Tout est fini sur terre, et qu'une fois rongé Il n'y doit demeurer trace de son passage. LA FONTAINE. La France ne peut être un peuple de Vandalis; Mandissons, repoussons les horribles exils. Soyons républicains, mais demeurons Français. VIENNET.

— Rester en suspens, être négligé, délaissé: Les soins publics seraient abandonnés, les affaires demeureraient. (Mass.) Ne pas être employé, rester inutile: ... Faute de servir ce plat, Rarement un festin demeure. LA FONTAINE.

— Demeurer à, Rester en la possession de. L'héritage demeure aux enfants. La victoire demeure à nos ennemis. Tout ce qui lui appartient aujourd'hui lui est demeuré un jour. A qui doit demeurer cette noble conquête? RACINE.

— Demeurer au théâtre, ou simplement Demeurer, Continuer à être représenté: Cette pièce est demeurée, malgré le mauvais accueil qu'elle eut à son début. — Demeurer court, tout court, Rester interrogé, ne pas achever sa pensée, son discours: Au beau milieu de sa périphrase, la pensée lui fit défaut et IL DEMEURA COURT. C'est le plus petit inconvénient du monde que de demeurer court dans un sermon ou dans une harangue. (La Bruy.) IL ne savait que dire, que répondre: A cette question, aussi précis qu'inattendue, IL DEMURAIT COURT.

— Demeurer d'accord, S'entendre, être du même avis, après discussion ou explication: Nous sommes demeurés d'accord sur ce point. S'accorder dans un but à poursuivre, action à faire: Nous sommes demeurés d'accord qu'il ne fallait plus y penser. — Demeurer en répos, Ne pas travailler. Restes tranquille, ne pas se tourmenter. Fig. et fam. Demeurer en beau chemin, Ne pas avancer, rester stationnaire, ne pas la tournure favorable que les choses sem-

blaient prendre et les chances de succès qu'on paraissait avoir: Un peu de courage! IL ne faut pas demeurér en si beau chemin! — Fig. Demeurer en reste, en arrière, Rester l'obligé, le débiteur; ne pas payer de retour, ne pas rendre la pareille: Je ne veux pas demeurér en reste avec lui. — Ne pas demeurer, ne pouvoir demeurer en place, S'agiter, se mouvoir sous l'effet de l'impatience, de l'irritation: Nous reverrons Ménechme aujourd'hui; quelle joie! Je ne puis demeurer en place ni chez moi. REGNARD.

— En demeurer là, Ne pas aller plus avant, s'arrêter, discontinuer: Après ces quelques pages, j'étais édifié et j'en demeurai là de ma lecture. Je serais bien aise que vous me donniez ces vers par écrit. — C'est bien assez de vous les avoir dits, et je dois en demeurér là. (Mol.) Demeurons-en là, Trêve de paroles; n'allons pas plus loin.

— Demeurer sur la place, Être très moide; tomber mort sur le lieu du combat: Dix mille hommes demeurèrent sur la place de part et d'autre. — Demeurer sur le cœur, sur l'estomac, Ne pas être facilement digéré; causer des maux de cœur, des lourdeurs d'estomac: IL RESTER dans la mémoire, en prenant d'autres, IL RESTER dans le ressentiment: S'IL VOUS DEMEURER quelque chose sur le cœur, je suis pour vous répondre. (Mol.)

— Demeurer sur la bonne bouche, Ne pas être de bon goût qui reste d'un aliment ou d'une boisson, en prenant d'autres, IL RESTER dans l'esprit, IL RESTER dans la mémoire, IL RESTER dans la crainte d'altérer cette impression: Sortez après le troisième acte de cette pièce, si vous tenez à demeurér sur LA BONNE BOUCHE.

— Demeurer sur son appétit, Ne pas manger à satiété, sortir de table sans avoir complètement assouvi sa faim: Demeurez toujours sur votre appétit, c'est un excellent précepte d'hygiène. IL FIG. Ne pas se laisser aller complètement à un désir, à une passion: EN FAIT D'AMOUR et de plaisirs, l'hygiène exige que L'ON DEMEURER SUR SON APPÉTIT.

— Demeurer pour les gages, Être tué ou fait prisonnier dans un engagement dont les autres sortent sains et saufs, IL EST resté par un restaurateur, un marchand de vin, pour payer des dépenses faites en commun avec d'autres qui se sont échappés. — Anc. Jurispr. Demeurer du croire, Garantir la solvabilité de ceux auxquels on vend des marchandises à crédit pour le compte d'autrui. — Manège. En parlant d'un cheval, Ne pas allonger assez le pas: Ce cheval demeure. — Jeux. Ne pas lancer la boule assez loin; ne pas aller assez loin: Voilà que je m'en va demeure encore. Ma bourse est demeurée chez moi.

— Impersonn. Rester: IL Y DEMURAIT quelques cinq cents hommes sur la place. (D'Ablanc) — Gramm. Demeurer se conjugie avec l'auxiliaire avoir et le participe passé demeuré. L'auxiliaire avoir est employé dans la section: J'AI DEMURÉ captif en Égypte. (Fén.) IL se conjugie avec l'auxiliaire être quand il marque un état: Dans mon saisissement, j'ai demeuré incapable de répondre. Toutefois les poètes se permettent de ne pas suivre toujours cette dernière règle; ainsi l'état est marqué dans les exemples suivants, où le verbe demeure est cependant employé avec l'auxiliaire avoir: A cet objet d'horreur, l'œil troublé, le teint blême, J'ai demeuré longtemps plus morte que lui-même. BROTOT.

... Dans le premier mot ma langue embarrassée Dans ma bouche vingt fois à demeuré glacée. RACINE. — Syn. Demeurer, rester. Demeurer suppose une plus longue durée et exprime, sans aucune idée accessoire, l'action de continuer à être ou à se tenir dans un lieu. Rester convient mieux quand la durée est courte, et de plus il révèle une idée d'opposition avec ce qui change de lieu ou de position. La vérité demeure éternellement vraie; un enfant reste oisif pendant quelques heures. — Demeurer, gâter, habiter, loger. Demeurer se dit par rapport au lieu où est située la maison même où l'on a son logis; on demeure à la campagne, dans telle ville, dans tel quartier, à tel numéro. Gâter se dit par rapport aux personnes, et quand il s'applique à l'homme il n'exprime qu'un séjour de courte durée avec quelque idée de dégoût ou de plaisir. Habiter est encore plus général que demeurer. Dans une de ses acceptions, on oppose les habitants de la terre à ceux de la lune, et dans une autre acception il se distingue des autres verbes en ce qu'il a pour complément direct le lieu même où est l'habitation: on habite telle maison, telle contrée. Enfin loger a seulement rapport à l'édifice, au lieu abrité où l'on se retire, et il convient surtout quand on parle des hôtelleries où, dans ses voyages, l'on s'arrête en passant.

— Antonymes. S'en aller, décamper, déguerpir, démarrer, désemparer, filer, lever l'ancre ou le siège, partir, se retirer, venir ou évacuer les lieux.

DEMEZANGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demézange fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demézange y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMI (Demi) (de-mi — lat. dimidius, même sens). Égal à la moitié de: Demi-soixante, Demi-titre, Demi-kilogramme, Demi-heure, Une heure et demi, Dix jours et demi, Les états demeurèrent sous l'eau des demi-heures entières, sans parvenir en souffrant le moins du monde. (J. Mace.) Marmes est étés à deux lieues et demis de Paris. (Lafraire.) — Par ext. Incomplet, imparfait, qui n'est pas entier en son genre: UN DEMI-SAVANT, UN DEMI-CONSENTEMENT. Rien ne peut plus à nu cette demi-révolte, ce demi-affranchissement des esclaves que le christianisme étés sur le point de transformer en serfs. (Michelet.) Quo de plus permis, de plus vrai qu'un demi-nécessité que se laisse deviner? (A. de Musset.) La demi-nécessité des femmes françaises étés d'en tenir à leur caractère et de ne dédaigner point les parures. (La Bédoillière.) Un officier de santé, c'est bien assez bon pour saigner des paysans quand ils peuvent le payer: la loi autorise ces demi-savoirs. (E. Sue.) IL faut que l'économie se transmette à ses enfants, car autrement il ne serait animé que d'un demi-ardeur pour le travail. (Thiers.) Oh! que j'aime ce mois où, comme cette terre, En lui-même le ciel se chauffe et se resserre, Et recueille sa sève en cette demi-mort, Pour couler au printemps plus abondant, plus fort!

Le véritable esprit sait se plier à tout: On ne vit qu'demi quand on n'a qu'un seul goût. VOLTAIRE. — A demi-mot, A mots couverts, sans s'expliquer complètement: Rien n'est si aisé ni si commode que de calomnier à demi-mot. (Thomas.) La critique a beau ne parler qu'à demi-mot, le reste se devine. (Rigault.) L'Entendement s'entend à demi-mot. Se comprendre, saisir le sens, la portée d'une chose sans avoir besoin d'explication développée: La nature apprend aux hommes à s'entendre à demi-mot en matière de religion. (Chateaub.) Les courtes s'aiment s'entendement à demi-mot. (Chateaub.) — Gramm. Demi, placé avant le nom, auquel il se joint par un trait d'union, est toujours invariable, parce qu'il concourt à former un nom composé où il joue le rôle d'adverbe: On ne gouverne pas une nation avec des demi-mesures (avec des mesures prises à demi). Une demi-science (une science acquise à demi)

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante. M. Demiépage y vota avec les républicains modérés, fit une opposition assez vive à la politique de l'Élysée, ne fut pas réélu à la Législative et reprit alors ses fonctions judiciaires.

DEMIÉPAGE (Régis-Auguste-Casimir), magistrat et homme politique français, né à Mortain (Manche) en 1800. Il se fit inscrire au barreau de sa ville natale en 1825 et se signala comme un des membres les plus actifs de l'opposition libérale. Nommé procureur du roi à Mortain après la révolution de 1830, M. Demiépage fut appelé presque aussitôt à la présidence du tribunal de cette ville; mais il ne tarda pas à rentrer dans l'opposition. Pendant le règne de Louis-Philippe, il se présenta vainement comme candidat à la députation; en 1848, les électeurs de la Manche l'envoyèrent siéger à l'Assemblée constituante